Classement sans suite et interdiction bancaire

Par **zhayam**, le **03/12/2012** à **14:27**

bonjour,
merci a tout ceux qui me liront et qui peut être m'aideront

En juillet 2011 nous avons reçu un appel de notre ancienne banque nous informant qu'un chèque sans provision a été déposé au nom de mon mari alors que le compte chez cette banque était clôturé depuis plus d'un an

bref , nous avons été porté plainte contre X pour vol de chaque et falsification de signature car entre temps nous avions reçu la copie du chèque déposé.le dossier est passé au parquet et ça a durée plus d'un an en octobre dernier j'appelle le parquet pour avoir des information sur le dossier on me communique le numéro de dossier et m'informe que le dossier a été classer sans suite , mais je n'ai jamais reçu d'avis de classement sans suite ni aucun autre papier , j'ai rappeler le parquet ce matin il disent qu'il faut demander ça par écrit,
j'ai consulté un avocat qui m'a dis qu'on devrai faire un recour auprés du procureur general

quelqu'un pourrais m'aider pour la lettre que faut il mettre dedans et faut il l'envoyer en lettre simple ou recommandé

et si quelqu'un a des idée pour la suite ca serait genial
PS: moi et mon mari depuis cette incident somme interdit bancaire et ca ne se levra pas sans une decision du juge que je n'ai pas :(
la personne qui a volé le cheque a ete identifié par les service de police (une ex a mon mari qui avais laisser le cheque en cotion d'un appartement et est parti bien sur sans payer le monsieur)
merci d'avance

Par **marianne76**, le **03/12/2012** à **17:35**

Bonjour,
Avant de faire un recours il faut avoir l'avis de classement sans suite puisque dedans il y aura le motif du classement que l'on peut effectivement contester.
Je précise qu'il est fait obligation pour le procureur de vous aviser :article 40-2 du code de procédure pénale "Lorsqu'il décide de classer sans suite la procédure, il les avise (les plaignants) également de sa décision en indiquant les raisons juridiques ou d'opportunité qui la justifie"

Par **zhayam**, le **03/12/2012** à **17:53**

oui effectivement ca je le sais , je cherche un model de lettre pour demander la copie du classement sans suite , et je voulais savoir si je devrais l'envoyer en lettre simple ou en recommandé
merci

Par **marianne76**, le **03/12/2012** à **17:57**

Bonjour,
Vous n'êtes pas sur le bon formum.
Nous ne sommes pas ici pour faire de la consultation juridique, il s'agit d'un forum d'étudiants

Par **zhayam**, le **03/12/2012** à **18:14**

en tout cas c tres gentil de m'avoir repondu c'est tres aimable a vous merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés